

DÉPARTEMENT

27

EPCI :

ARRONDISSEMENT

Bernay

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE

Élection du Président, des vice-présidents et autres membres du Bureau

Effectif légal du conseil communautaire

68

Nombre de conseillers en exercice

68

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept du mois de novembre à dix-huit heures 12 minutes, en application des articles L. 2122-8 et L.2122-14 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de de la Communauté de communes Roumois Seine au Gymnase du collège Simone VEIL à BOURG ACHARD.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers communautaires le mardi vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Richard APPERT (Bourg Achard)	Guyène FREVAL (Saint Ouen du Tilleul)	Mélanie PETIT (Voiscreville)
Béatrice AUBIN (Le Thuit de l'Oison)	Claude GENCE (Eturqueraye)	Denis PIEDNOEL (Saint Ouen de Thouberville)
Jean AUBOURG (Saint Ouen du Tilleul)	Bruno GERMAIN (Saint Pierre des Fleurs)	Erick POISSON (Grand-Bourgtheroulde)
Brigitte BARBETTE (Thénouville)	Joël GRAINVILLE (Bouquetot)	Gwendoline PRESLES (Bourneville Sainte Croix)
Franck BERTIN (Bosgouët)	Véronique HERVIEUX (Les monts du Roumois)	Françoise PRUNIER (Bourg-Achard)
Jacques BINET (La Haye du Routot)	Christine HOUEL (Flancourt Crescy En Roumois)	Mélanie RIOULT (Le Thuit de l'Oison)
Sylvain BONENFANT (Caumont)	Annick LE MOIGNE (Amfreville-Saint-Amand)	Patrice ROMAIN (Bourneville Sainte Croix)
Yannick BOUDET (Grand-Bourgtheroulde)	Bernadette LETHIMONNIER (Saint Pierre des Fleurs)	Philippe ROMAIN (Saint Leger du Gennetey)
Cédric BROUT (Le Thuit de l'Oison)	Dominique LEVASSEUR (Valletot)	Régine SENINCK (Saint Aubin sur Quillebeuf)
Franck BUCHER (Saint Philbert sur Boissey)	Virginie LUST (Hauville)	Josette SIMON (Bourg-Achard)
Frédéric CARDON (Vieux Port)	Nelly MARINIER (Bosroumois)	Bruno SIX (Les Monts du Roumois)
Laurent DEBEERST (Thénouville)	Céline MAROUARD (Grand-Bourgtheroulde)	Anne STAB (Saint Pierre du Bosguérard)
Jérôme DEBUS (Amfreville-Saint-Amand)	Arnaud MAUPOINT (Aizier)	David TAURIN (Honguemare Guenouville)
Jean-Pierre DENIS (Bourg-Achard)	José MAURICE (Barneville Sur Seine)	Joël TEMPERTON (Bourg-Achard)
Didier DERLY (Tocqueville)	Sandrine MENNITI (Saint Ouen de Thouberville)	Damien THIEBAULT (Saint Ouen de Thouberville)
Michel DEZELLUS (Le Landin)	Damien MERCIER (Trouville La Haule)	Martine TIHY (Cauverville En Roumois)
Aline DONNET-MOUSSEUX (Étreville)	Alain MICHALOT (Sainte Opportune La Mare)	Christine VAN DUFFEL (Le Thuit de l'Oison)
Jacques DORLEANS (La Trinité de Thouberville)	William MIGNOT (Hauville)	Philippe VANHEULE (Bosroumois)
Gilbert DOUBET (Le Thuit de l'Oison)	Olivier MORIN (Saint Denis des Monts)	Maryannick VERDURE (Bosroumois)
Laurent DUCHATEAU (Boissey Le châtel)	Charly NOEL (Mauny)	Alain VIVIEN (La Haye Aubrée)
Maria DUFROY (Caumont)	Michaël ONO-DIT-BIOT (Bosroumois)	
Véronique DUMINY (Bouquetot)	Bertrand PECOT (Flancourt Crescy en Roumois)	
Daniel DUVAL (Saint Ouen de Pontcheuil)		
Myriam FERLIN (Grand-Bourgtheroulde)		

Absents ¹ :

Vincent MARTIN excusé, pouvoir à Myriam FERLIN ; Franck HAUDRECHY excusé, pouvoir à Sylvain BONENFANT ;

Christine VAN DUFFEL excusée, pouvoir à Béatrice Aubin
Martine TIHY excusée représentée par son suppléant Patrick LUCAS

¹ Préciser s'ils sont excusés.



La séance a été ouverte sous la présidence de M. José MAURICE, conseiller communautaire et L.2122-8 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 65 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Mélanie Petit a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

1. Élection du président

1.1. Présidence de l'assemblée

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Christine KOVEL
Michel DEZELLUS

1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 68
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 67
- f. Majorité absolue ² 34

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BONENFANT Sylvain</u>	<u>34</u>	<u>trente quatre</u>
<u>DOUBET Gilbert</u>	<u>33</u>	<u>trente trois</u>
.....
.....
.....

1.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
³ Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour.



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

1.6. Résultats du troisième tour de scrutin⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

1.7. Proclamation de l'élection du président

M. Sylvain BONNEFANT a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

2. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Sylvain BONNEFANT élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de huit vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 12 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

⁴ Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.1. Élection du premier vice-président

2.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 16
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 52
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 13
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39
- f. Majorité absolue ⁴ 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ONO DT BIOT Michaël	39	trente neuf
.....
.....
.....
.....

2.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M Michael ONO DT BIOT a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

⁵ Ne pas remplir les 2.1.2 et 2.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir le 2.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.2. Élection du deuxième vice-président

2.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 22
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 32
- f. Majorité absolue ⁴ 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>PRESLES Gwendoline</u>	<u>32</u>	<u>trente deux</u>
.....
.....
.....
.....

2.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M me Gwendoline PRESLES a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

⁷ Ne pas remplir les 2.2.2 et 2.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 2.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.3. Élection du troisième vice-président

2.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 1
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 67
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 67
- f. Majorité absolue ⁴ 34

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>CARDON Frédéric</u>	<u>30</u>	<u>trente</u>
<u>HOUEL Christine</u>	<u>37</u>	<u>trente sept</u>
.....
.....
.....

2.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M me Christine Houel a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

⁹ Ne pas remplir les 2.3.2 et 2.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁰ Ne pas remplir le 2.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



2.4. Élection du quatrième vice-président

2.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 8
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 60
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 54
- f. Majorité absolue ⁴ 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BARBETTE Brigitte</u>	<u>54</u>	<u>cinquante quatre</u>
.....
.....
.....
.....

2.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M me Brigitte BARBETTE a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

¹¹ Ne pas remplir les 2.4.2 et 2.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir le 2.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



2.5. Élection du cinquième vice-président

2.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 8
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 60
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 52
- f. Majorité absolue ⁴ 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUDET Yannick	52	cinquante deux
.....
.....
.....
.....

2.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M Yannick BOUDET a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

¹³ Ne pas remplir les 2.5.2 et 2.5.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁴ Ne pas remplir le 2.5.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.6. Élection du sixième vice-président

2.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 5
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 66
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 66
- f. Majorité absolue ⁴ 34

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTIN Franck	34	trente quatre
SIRON Josselle	32	trente deux
.....
.....
.....

2.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M Franck BERTIN a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

¹⁵ Ne pas remplir les 2.6.2 et 2.6.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁶ Ne pas remplir le 2.6.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.7. Élection du septième vice-président

2.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 3
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 65
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 65
- f. Majorité absolue ⁴ 33

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BUCHER Franck	36	trois six
DELELLUS Michel	29	vingt neuf
.....
.....
.....

2.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M Franck BUCHER a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

¹⁷ Ne pas remplir les 2.7.2 et 2.7.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
¹⁸ Ne pas remplir le 2.7.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.8. Élection du huitième vice-président

2.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 14
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 54
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 45
- f. Majorité absolue ⁴ 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DONNET ROUSSEUX Aline	45	quarante cinq
.....
.....
.....
.....

2.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M^{me} Aline DONNET ROUSSEUX a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

¹⁹ Ne pas remplir les 2.8.2 et 2.8.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁰ Ne pas remplir le 2.8.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



2.9. Élection du neuvième vice-président

2.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 8
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 60
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 52
- f. Majorité absolue ⁴ 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAUPOINT Annaud	52	cinquante deux
.....
.....
.....
.....

2.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M Annaud MAUPOINT a été proclamé(e) neuvième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

²¹ Ne pas remplir les 2.9.2 et 2.9.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
²² Ne pas remplir le 2.9.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.10. Élection du dixième vice-président

2.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

11
57
14
0
43
22

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VANHEULE Philippe	43	quarante trois
.....
.....
.....
.....

2.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M. Philippe VANHEULE a été proclamé(e) dixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

²³ Ne pas remplir les 2.10.2 et 2.10.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁴ Ne pas remplir le 2.10.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



2.11. Élection du onzième vice-président

2.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 16
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 52
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 48
- f. Majorité absolue ⁴ 25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
THIEBAULT Damien	48	quarante huit
.....
.....
.....
.....

2.11.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.11.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.11.4. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

M Damien THIEBAULT a été proclamé(e) onzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

²⁵ Ne pas remplir les 2.11.2 et 2.11.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁶ Ne pas remplir le 2.11.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.12. Élection du douzième vice-président

2.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 12
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 47
- f. Majorité absolue ⁴ 24

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>PECOT Bertrand</u>	<u>47</u>	<u>quarante sept</u>
.....
.....
.....
.....

2.12.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.12.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.12.4. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

M Bertrand PECOT a été proclamé(e) douzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

²⁷ Ne pas remplir les 2.12.2 et 2.12.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁸ Ne pas remplir le 2.12.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.13. Élection du treizième vice-président

2.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.13.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.13.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.13.4. Proclamation de l'élection du treizième vice-président

M a été proclamé(e) treizième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

²⁹ Ne pas remplir les 2.13.2 et 2.13.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁰ Ne pas remplir le 2.13.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.14. Élection du quatorzième vice-président

2.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.14.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.14.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.14.4. Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

M a été proclamé(e) quatorzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

³¹ Ne pas remplir les 2.14.2 et 2.14.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³² Ne pas remplir le 2.14.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

2.15. Élection du quinzième vice-président

2.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.15.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.15.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.15.4. Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

M a été proclamé(e) quinzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

³³ Ne pas remplir les 2.15.2 et 2.15.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁴ Ne pas remplir le 2.15.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de M. Sylvain BONENFANT élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des autres membres du bureau. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de trente-huit membres autres que le Président et les Vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à...0... le nombre des membres autres que le Président et les Vice-présidents.

4. Observations et réclamations³⁸**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 27 novembre 2023, à vingt heures, trente minutes, en double exemplaire³⁹ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),



Le conseiller communautaire le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,



³⁸ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

³⁹ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

3.38. Élection du trente-huitième membre du Bureau

3.38.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.38.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.38.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.38.4. Proclamation de l'élection du trente-huitième membre du Bureau

..... a été proclamé(e) trente-huitième membre du Bureau et immédiatement installé(e).

DÉPARTEMENT

EURE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ROUMOIS SEINEÉLECTION DU PRÉSIDENT , DES VICE-PRÉSIDENTS
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M	BONENFANT Sylvain	20/06/1968	Président	34
M	ONO DIT BIOT Michael	22/03/1982	1 ^{er} Vice Président	39
Mme	PRELES Gundoline	22/09/1972	2 ^{ème} Vice Présidente	32
Mme	HOUEL Christine	04/08/1956	3 ^{ème} Vice Présidente	37
Mme	BARBETTE Brigitte	18/10/1978	4 ^{ème} Vice Présidente	54
M	BOUDET Yannick	30/04/1981	5 ^{ème} Vice Président	52
M	BERTIN Franck	11/10/1970	6 ^{ème} Vice Président	34
M	BUCHER Franck	08/01/1966	7 ^{ème} Vice Président	36
Mme	DONNET-MOUSSEUX Aline	28/11/1958	8 ^{ème} Vice Présidente	45
M	MAUPOINT Arnaud	18/05/1984	9 ^{ème} Vice Président	52
M	VANHEULE Philippe	02/11/1959	10 ^{ème} Vice Président	43
M	THIEBAULT Damien	19/01/1983	11 ^{ème} Vice Président	48
M	PELOT Bertrand	29/06/1978	12 ^{ème} Vice Président	47

1 Préciser : Président, Vice-président (rang) ou Membre du Bureau

Qualité (M ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ²	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)

Fait à Bouy Achaud , le 27/11/2023

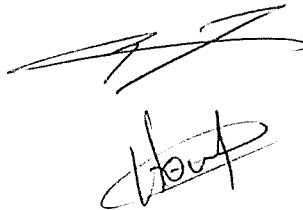
Le Président
(ou son remplaçant),



Le conseiller (ou délégué)
le plus âgé,



Les assesseurs,



Le secrétaire,

